

**MAIRIE DE SAINT CLET
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2015

Le deux mars deux mil quinze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 24 Février 2015.

Présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Claude PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Stéphane BASSET, Yves GUILLAUME, Marie Annick HAMON.

Absente : Soizig OLLIVER-PAGE.

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire fait part de la naissance de Cyrilan, fils de Soizig et Daniel OLLIVIER. Il souhaite la bienvenue à ce nouveau Saint-Clétois.

DPU

Le Maire fait part à l'assemblée de 3 demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmises par Maître Marc BIGNON, Notaire à Pontrieux et d'une demande transmise par Maître BARENTON Jean-Marc de Guingamp .

Elles concernent :

- une maison située impasse du Pot d'Argent
- une maison située rue de Bel Air
- une maison située rue de la Corderie
- une maison située rue du Trégor

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

Le Maire propose également d'anticiper sur un terrain sis chemin de Kernizan destiné à la construction d'un pavillon. La commune ne sera pas intéressée.

N° 01.03.2015 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle polyvalente. Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 2 mars 2015 :

Apéritif	
Réunion conférence	84.00
Concours divers	42.00
Lotos	

Associations locales	84.00
Associations extérieures	188.00
Repas et mariages	
Particulier local	176.00
+ Professionnel local	176.00
Le lendemain (Retour)	94.00
Associations locales	176.00
Associations extérieures	218.00
Particulier extérieur	228.00
Professionnel extérieur	260.00
Le lendemain (retour)	124.00
Assemblée générale	84.00
Avec repas	190.00
Bal et Fest – Noz	
Association locale	188.00
Association extérieure	287.00
Club RTL	
Ancienne poste	5.10
Caution Réveillon	460.00
Caution	235.00
Forfait chauffage Hiver	46.00

N° 02.03.2015 : TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs au cimetière communal et propose de les revaloriser en partie.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 2 mars 2015

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Personnes domiciliées	15 ans	82.00 €
Sur la commune	30 ans	114.00 €
Personnes extérieures	15 ans	128.00 €
De la commune	30 ans	181.00 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM

Personnes domiciliées	15 ans	354.00 €
Sur la commune	30 ans	541.00 €

Personnes extérieures	15 ans	541.00 €
De la commune	30 ans	708.00 €

CAVURNES

- Personnes domiciliées sur la commune

15 ans	204.00 €
30 ans	306.00 €

- Personnes extérieures de la commune

15 ans	306.00 €
30 ans	459.00 €

Lors de la première acquisition de la famille, il sera facturé à celle-ci la somme de 180 € correspondant à la dalle granit.

JARDIN DU SOUVENIR

- Dispersion des cendres : 35.70 €

N° 03.03.2015 : TARIFS DIVERS

Le maire propose à l'assemblée de maintenir les divers tarifs communaux en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide d'appliquer les tarifs suivant au 2 mars 2015

MATERIEL

- Tables + Bancs	4.00 €
- Couverts	0.30 €

Couverts : tout objet cassé ou perdu lors d'une location sera facturé sur la base de :

- 2 €

- Barrières de sécurité

Associations locales GRATUIT

Associations extérieures 80.00 € les 50

PHOTOCOPIES noir et blanc

- Particuliers 0.30 €
- Associations 0.10 €

PHOTOCOPIES couleur

- Particuliers 0.50 € A4 - 1.00 € A3
- Associations 0.20 € A4 - 0.50 € A3

Boulodrome : Forfait pour concours en nocturne 20.00 €

N° 04.03.2015 : TARIFS BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la bibliothèque médiathèque et propose de les maintenir.

D'autre part, compte tenu des problèmes survenus à la bibliothèque (dysfonctionnement de la pompe à chaleur, inondation...) qui ont entraînés des fermetures ponctuelles ou prolongées, le maire propose une gratuité pour l'année 2015 aux adhérents qui ont réglé leur abonnement en 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- dit que les abonnements individuels ou famille souscrits en 2014 seront reconduits gratuitement pour l'année 2015 (1 an d'abonnement gratuit)

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 2 mars 2015 :

- adhésion individuelle : 5 €
- adhésion famille : 10 €
- Impression d'un document A4, noir et blanc : 0.30 € - couleur : 0.50 €

L'association St Clic a installé les ordinateurs dans la salle des associations au-dessus de la mairie afin de pouvoir maintenir les cours.

N° 05.03.2015 : ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un compresseur pour les services techniques suite au vol dans le local.

A cet effet, il donne lecture d'un devis de Pontrieux Motoculture de Pontrieux pour un montant HT de 374.17 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de faire l'acquisition d'un compresseur 100 litres auprès de Pontrieux Motoculture de Pontrieux pour un montant HT de 374.17 €

Tracteur-Tondeuse : son état semble critique. Le Conseil Municipal propose de trouver des solutions pour le réparer afin de différer son remplacement.

Arrivée de Monsieur Yves GUILLAUME.

N° 06.03.2015 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le maire informe l'assemblée que compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (TAPS), il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique territorial.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 15 novembre 2007 pour une durée de 22 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 33 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 24 février 2015

Vu le tableau des emplois

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial pour une durée de 22 heures par semaine
- la création de l'emploi d'adjoint technique territorial pour une durée de 33 heures par semaine
- de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril

Cadre d'emploi	GRADE	Nombre d 'emplois	Durée hebdo
<u>Filière administrative</u>			
Rédacteur territorial	Rédacteur principal	1	Temps complet

Adjoint Administratif	1^{ère} classe Adjoint administratif Territorial de 2^{ème} classe	1	Temps non complet 30/35
<u>Filière technique</u> Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe Adjoint technique Territorial 2^{ème} classe	1 1 1	Temps complet Temps complet Temps non complet 33/35

Monsieur PHILIPPE Thierry est en arrêt de travail pour un mois.

Préparation du programme de voirie 2015

Le maire demande à chacun de lui communiquer les routes où des travaux semblent indispensables. La liste suivante est établie :

- Kerdavid
- Rulinen
- la traversée route de Ty Guen (Chez Mme MEUDIC)
- Kéromen du (M. Milliancourt)
- Kéromen (D. Ollivier)
- Traou Mélédern
- Vosselec (lavoir Lepoittevin)
- Kérouzéver
- Kerdoudet (Propriété de Mr et Mme Charpentier : problème d'eau + busage à réaliser)
- Kergall
- Curage de fossés au niveau du manoir du cloître

La commission de voirie se réunira bientôt afin de sélectionner les travaux à réaliser et définir les priorités.

Il y a lieu de prévoir une enveloppe assez conséquente pour les travaux.

N° 07.03.2015 : ACQUISITION VOIRIE DE BEL AIR

Le maire fait part à l'assemblée de son entretien avec Maître BIGNON, Notaire à Pontrieux. Le notaire a remarqué suite à des ventes de maisons dans la rue de Bel Air que la parcelle cadastrée AB 303 correspond à la rue et qu'elle appartient pour 1/8 aux propriétaires riverains. Cette rue est depuis la création du lotissement entretenue par la collectivité.

Le maire propose de procéder à une régularisation afin que la commune prenne possession gratuitement de la route cadastrée AB 303, rue de Bel Air.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AB 303 qui correspond à la rue.
- dit que l'acte sera établi par l'étude de Me BIGNON de Pontrieux
- dit que les frais de notaire liés à cet acte seront à la charge de la commune
- mandate le maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Le même problème se pose à Parc Ar Hoat, puisqu'il semble que la rue appartient aux bâtisseurs sociaux. Lors d'un prochain échange sur le lotissement de l'Argoat, le Maire leur exposera le cas.

N° 08.03.2015 : REGULARISATION ECHANGE DE PARCELLES CONSORTS HAMON/COMMUNE DE SAINT-CLET

Madame HAMON Marie Annick intéressée par l'affaire ne prend pas part à la délibération.

Le maire donne lecture à l'assemblée de la délibération en date du 22 novembre 2001.

La commune a fait l'acquisition des parcelles B 704 - B 705 et B 812 afin de permettre l'extension du terrain de moto-cross. Cette acquisition devait permettre un échange de parcelles avec les consorts HAMON à proximité du terrain de moto cross. A ce jour, l'échange concernant les 3 parcelles n'a pas été régularisé.

Le Maire invite donc l'assemblée à valider cet échange : la commune cède les parcelles B 704 - B 705 - B 812 pour une contenance de 1 ha 55 a 60 cares aux Consorts HAMON et les consorts HAMON cèdent les parcelles A 628 - A 633 - A 634 d'une contenance de 1 ha 51 ares à la commune de St Clet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de régulariser cet échange
- dit que l'acte sera établi par l'étude de Me BIGNON de Pontrieux
- dit que les frais de notaire liés à cet acte seront à la charge de la commune
- mandate le maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cet échange de parcelles

Affaires diverses :

AMVTT :

Le maire donne lecture du courrier adressé par le conciliateur de justice, Monsieur EOUZAN à M. Sébastien GAUTHIER, Président de l'AMVTT. La mairie est destinataire d'une copie puisque le Maire est aussi convoqué le 17 mars en mairie de Pontrieux.

Mme Kim BUYLE et autres consorts riverains se plaignent pour nuisances et trouble de voisinage. Une tentative de conciliation sera envisagée.

Lors de la dernière réunion de l'AMVTT, des efforts (- d'entraînements sur site) ont déjà été

validés.

La commune défendra le maintien de l'activité du terrain de Moto-Cross.

Infos : la prochaine réunion de Conseil aura lieu le lundi 16 mars à 18 h. Intervention de Monsieur PANSART de l'ADAC.

Infos communautaires :

Fibre optique : les études sont lancées. Après relevé des boîtes aux lettres fin février début mars, les travaux pour la mise en place du très haut débit par fibre optique par MEGALIS Bretagne devraient débutés en mars et ce jusqu'à 2016.

Pontrieux Communauté a contracté un prêt à hauteur des coûts des travaux à savoir 859 740 €

Le maire informe que le projet de création d'un pôle enfance jeunesse à Traou Méléderm a démarré.

Collège Charles Brochen de Pontrieux : des travaux de reconstruction sont en cours.

Des aménagements des espaces de voiries publiques sont à prévoir. Le coût des travaux est estimé à 180 000 €, ils sont à charge de Pontrieux Communauté qui sollicitera une participation des communes ayant des enfants qui fréquentent le collège Charles Brochen.

Transport à la demande :

Monsieur le Président de Pontrieux Communauté a lancé une étude sur le transport à la demande sur le territoire communautaire. L'objectif est de permettre à la population ne possédant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer de bénéficier d'un transport. Des questionnaires seront transmis au CCAS de la commune qui aura à charge de les distribuer et de les collecter.

L'abri de jardin a été livré. L'agent communal se charge du montage.

L'entreprise MEUROU interviendra dès l'arrivée des beaux jours afin de réaliser la plate forme de pétanque de 650 m².

Ecole : le comité de pilotage retravaille sur les TAP.

Il est prévu que l'inspectrice soit présente au prochain Conseil d'Ecole prévu fin mars.

Minibus : Le maire informe l'assemblée qu'à partir de septembre le minibus du RPI devra être mis aux normes en ce qui concerne les ceintures et les sièges.

Une réflexion est à mener afin de savoir si on garde ou non le minibus.

Le budget doit être voté avant le 15 avril. Il faut une date pour la réunion budgétaire.

Yann Coat a travaillé sur un questionnaire destiné aux jeunes de 11 à 18 ans, afin de leur donner la parole sur leurs attentes et leurs souhaits.

Il propose de le valider avant distribution. Un projet sera transmis à chaque conseiller.

Secours populaire : 280 repas ont été distribués soit 67 personnes bénéficiaires dont 3 de St-Clet .

Le planning des permanences pour le scrutin du 22 mars est mis en place. Chaque conseiller

valide sa permanence.

Bouches incendie : le maire donne lecture du rapport de la Nantaise des Eaux. 2 sont non conformes en matière de débit (58 au lieu de 60 mini).

Baromètre du développement durable :

Yann COAT fait part à l'assemblée que Mr Dominique Raison l'a relancé par rapport au baromètre du développement durable.

Mme HAMON propose de se renseigner auprès de Communes déjà engagées dans la démarche.

Ollivier GUERVILLY précise qu'il a été également relancé.

Le Conseil Municipal souhaite se donner du temps pour étudier ce dossier : en l'instant beaucoup de dossiers en cours.

Gérard LE CABEC rapporte une demande de Mr LE CAIN de Quemper Guézennec. Il souhaite que le propriétaire qui a bouché le chemin à Mézo Meur le remette en l'état afin d'assurer le passage des cavaliers et marcheurs.

Terrain communal rue du Goélo : Le maire va reprendre contact avec Mr MALCAVET pour récupérer le champ après la récolte en prévision du futur lotissement.

Salle polyvalente : Il serait bon de donner les coordonnées (maire ou adjoint) aux locataires de la salle polyvalente le week end en cas de problèmes électriques.

Stéphane BASSET signale que la porte d'entrée du logement de M. Garnier à besoin d'une couche de lasure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le conseil Municipal

